

Le 11 juillet 2008

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank Street
Ottawa Ontario
K2P 1Y3

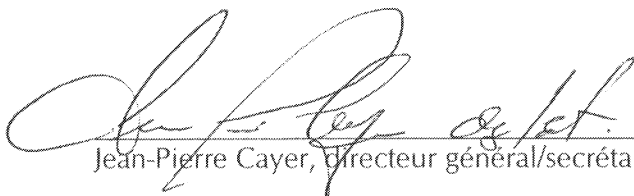
OBJET : Transmission d'un extrait de procès-verbal

Monsieur,

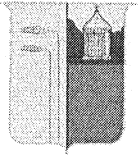
Vous trouverez ci-joint, une copie de résolution adoptée le 7 juillet 2008, par le Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, et intitulée :

2008-07-14 – Résolution pour le maintien du service postal public et universel

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Jean-Pierre Cayer, Directeur général/secrétaire-trésorier

P.J. : Copies de résolution



EX
T
R
A
I
T
D
E
P
R
O
C
È
S
V
E
R
B
A
L

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue à la Mairie, située au 91, Principale à Saint-Jacques-le-Mineur lundi 7 juillet 2008.

Étaient présents : Madame la conseillère Diane Lévesque-Varin et Messieurs les conseillers Guy Lestage et Robert Forgues.

Étaient absents Madame la conseillère Claudette Lapointe ainsi que Messieurs les conseillers Mario Joubert et Guy Derome.

Monsieur Camille Beaudin, maire, ouvre la séance à 20h00 et la préside. Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION :

2008-07-14 – Résolution pour le maintien du service postal public et universel

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

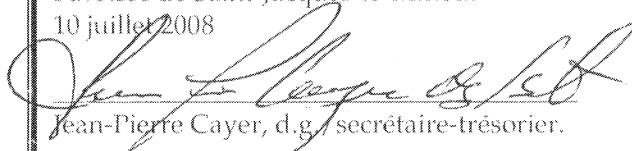
ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de Monsieur le conseiller Guy Lestage, appuyée par Monsieur le conseiller Robert Forgues, il est résolu UNANIMEMENT, par les membres présents du Conseil, que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'oppose à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Extrait certifié conforme
Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur
10 juillet 2008


Jean-Pierre Cayer, d.g./secrétaire-trésorier.